

Module n°1 : GERESO

Contexte

Le sujet de la qualité de vie au travail (QVT) fait l'objet d'un cadre normatif et réglementaire. Différents éléments du contexte des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux impactent d'une manière ou d'une autre les conditions ainsi que les relations de travail :

- évolutions réglementaires, économiques, technologiques ;
- évolutions des compétences et métiers, problématiques en matière de ressources humaines et de santé au travail ;
- évolution des publics pris en charge, de leurs attentes ainsi que celles de leurs familles ;
- stratégie nationale d'amélioration de la qualité de vie au travail Au regard de cette situation et des enjeux sous-jacents, l'Anfh met en place une offre globale de formation et d'accompagnement afin de concilier épanouissement personnel et performances collectives. Cette offre se veut adaptable au contexte de chaque établissement.

Objectifs

- Comprendre le télétravail
- Introduction et contexte économique, technologique sociologique
- Connaître le cadre juridique national
- Savoir définir une procédure de mise en œuvre du télétravail dans l'établissement
- Organiser le travail en équipe à distance

Renseignements complémentaires

Durée de la formation : de 1 à 4 jours

Modalités de déploiement :

en Intra / direction commune / GHT Financement nationaux

Pour plus d'informations :

Margaux CAPELLO (m.capello@anfh.fr) 04.91.17.71.33

Programme

- Définition du télétravail
- Avantages et inconvénients pour la structure et l'agent
- Définition et cadre juridique du télétravail : Négociation paritaire et accord d'établissement
- Mise en place d'une charte du télétravail
- Communication et formation : des étapes à ne pas négliger
- Typologie des tâches
- Réorganiser un service impacté par le télétravail
- Organiser la communication entre collègues et managers
- Les bonnes pratiques, les bons outils

POINTS FORTS DE L'INTERVENTION

- Questions ouvertes pour susciter l'intérêt et la motivation par la participation.
- Dialogues entre les stagiaires et le formateur pour assurer l'interactivité
- Présentation et explication des concepts détaillés dans le support de cours
- Retours d'expériences dans d'autres structures pour illustrer certains points.
- Le programme est susceptible d'être adapté au regard du contexte et des enjeux propres à chaque établissement

Public

Constitution d'un groupe de travail paritaire, Directions, DRH, services RH, encadrants, Représentants du personnel

Public DRH et DG

Exercice

2024

Code de formation

2.06

Nature

AFR

Organisé par

Organisme au choix

Durée

NON CONNUE A CE JOUR

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences